



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 1^{er} juillet 2025

Préavis municipal N° 32/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 35'000.00 pour l'aménagement du jardin du souvenir au cimetière.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Historique

À la suite de la désaffectation du cimetière en 1998, un puits du souvenir a été aménagé afin d'accueillir les cendres des personnes incinérées.

2. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 35'000.00 pour l'aménagement du jardin du souvenir.

3. Informations sur le projet (détail des travaux)

Aujourd'hui, avec un taux d'incinération atteignant près de 70 % des décès, il est devenu essentiel de disposer d'un lieu à la fois digne pour le dépôt des cendres et propice au recueillement des familles.

La Municipalité souhaite ainsi créer un jardin du souvenir autour du puits existant, qui en constituera le cœur symbolique. Ce nouvel espace sera aménagé sur une surface d'environ 30 m² recouverte de gravier d'Enney. Une pierre calcaire du Jura, conçue pour accueillir des plaquettes nominatives, y sera installée.

L'aménagement comprendra également un platane parasol sous lequel sera placé un banc, offrant un espace de repos et de recueillement. Une quinzaine d'arbustes et de buissons viendront agrémenter le lieu, créant une atmosphère paisible et verdoyante. Enfin, une plaque en acier Corten viendra délimiter et valoriser cet espace.

Ce jardin se veut un lieu de mémoire, de respect à la hauteur des attentes des familles et du caractère solennel qu'exige un tel site.

4. Coût

a. Fourniture, aménagement des divers éléments	CHF 24'000.00 TTC
b. Abattage du faux Cyprès (situé en bas du cimetière)	<u>CHF 6'300.00 TTC</u>
Total	CHF 30'300.00 TTC
Divers et imprévus env. 10%	<u>CHF 3'000.00 TTC</u>
Total	CHF 33'300.00 TTC
Total arrondi à	<u>CHF 35'000.00 TTC</u>

5. Financement

Cet investissement sera financé par les recettes courante de la commune.

6. Aspect comptable

Au niveau comptable, cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans conformément aux nouvelles normes MCH2.

L'amortissement annuel sera couvert par un prélèvement dans le fonds au bilan pour les travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- vu le préavis municipal No 32/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 35'000.00 pour l'aménagement du jardin du souvenir.
- oui le rapport de la commission de gestion et finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

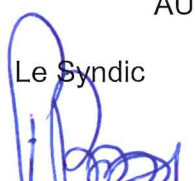
Décide

- d'autoriser la Municipalité à mettre en oeuvre les travaux proposés dans le préavis 32/2021-2026
- de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 35'000.00
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale.


Adopté en séance de la Municipalité du 7 juillet 2025.

Dossier traité par Mme Tiziana Corset, Municipale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Rascal Rossy



La Secrétaire

Sandrine Bühler